

COMPTE-RENDU & PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 23 FEVRIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-trois février à dix-huit heures quarante-cinq, les membres du conseil municipal, se sont réunis à la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121.10 et 2122.8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de la convocation : 5 janvier 2022

Étaient présents Bertrand Hauchecorne, Stéphane Roy, Marie-Christine Malet, Éric Couadier, Jean-Claude Yehouessi, Alain Damar, Michèle Dolléans, Corinne Montdamert, Jean Duval, Caroline Ménager, Robert Genty, François Gabrion, Marianne Pierre

Étaient absentes excusées :

Séverine Jousselin qui a donné procuration à Éric Couadier
Valérie Hérold qui donné procuration à Caroline Ménager

Secrétaire de séance : Stéphane Roy

1^{ère} remarque de Marie Christine Malet qui s'étonne qu'il n'y ait pas mention d'une éligibilité d'une prime C2E sur le point « Demande de subvention 1^{er} étage mairie » : Bertrand Hauchecorne indique que cette information sera ajoutée au compte rendu.

2^{ème} remarque : dans le paragraphe « Dépenses d'investissement » : une erreur sur l'approbation du BP 2022 et non 2021.

Le compte-rendu ainsi modifié est approuvé à l'unanimité.

2022 - 007	PARTICIPATION AU GROUPEMENT DE COMMANDE VOIRIE INITIÉ PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES TERRES DU VAL DE LOIRE
------------	---

Bertrand Hauchecorne indique que les travaux de la rue de la perrière sont gérés par un marché public par la CCTVL.

Dans le cadre des importants travaux de réfection et de requalification des voiries prévus sur le territoire communautaire, la communauté de communes des Terres du Val de Loire va lancer une consultation de travaux dans le courant de l'année 2022.

Les communes qui ont projeté d'effectuer des opérations sur la voirie communale en 2022, auront la possibilité de s'associer à cette consultation qui sera réalisée dans le cadre d'un groupement de commandes.

Il est donc proposé à l'assemblée de donner délégation à Monsieur le Maire pour participer au groupement de commandes cité ci-dessus et à signer les conventions afférentes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de :

1°/ Donner délégation à Monsieur le Maire pour participer au groupement de commandes qui sera initié par la communauté de communes des Terres du Val de Loire relatif aux travaux de voirie (Investissement et Entretien) ;

2°/ Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent.

Marie-Christine Malet demande s'il peut y avoir des groupements de commandes sur d'autre thème.

Bertrand Hauchecorne indique qu'il est parfois compliqué pour certains sujets de faire des groupements de commande.

2022 - 008

CONVENTION PACT

Monsieur Hauchecorne informe que la Communauté de communes des Terres du Val de Loire (CCTVL) est porteuse d'un contrat régional de soutien aux manifestations culturelles inscrites dans son Projet Artistique et Culturelle de Territoire (PACT) avec la Région Centre.

Dans ce cadre, elle a la possibilité de faire bénéficier ses partenaires, organisateurs de manifestations culturelles, d'une partie de la subvention qui lui est accordée par la Région Centre - Val de Loire, à condition que ses propres engagements contractuels avec la Région Centre - Val de Loire soient respectés par les dits partenaires. Ces manifestations sont alors intégrées dans son P.A.C.T.

Dans le cadre de la saison culturelle 2022, la commune souhaite organiser :

- Un spectacle théâtral (Brèves de comptoir - Compagnie *Toutes directions*), qui se déroulera le dimanche 3 avril,
- Une action de médiation (ateliers) à destination du public scolaire, en lien et en amont d'un spectacle de théâtre d'ombre traditionnel indonésien, point d'orgue de la saison culturelle, qui se déroulera le 21 mai à Cléry-Saint-André.

Les signataires d'un commun accord ont décidé d'inscrire ce spectacle dans le P.A.C.T. porté par la Communauté de communes des Terres du Val de Loire en 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de :

1°/ Donner délégation à Monsieur le Maire pour signer la convention P.A.C.T 2022

Jean-Claude Yehouessi informe que Carole Grimaud, directrice de l'école de musique de la Fraternelle et Isabelle Wittner, directrice de l'école publique sont associées à l'action du 21 mai par la participation des élèves à des ateliers.

Michèle Dolléans demande quel est le genre de concert organisé pour que nous ayons le droit de bénéficier de l'église. Éric Couadier indique que c'est l'ensemble vocal « Variations ». Le spectacle relate le destin de Jeanne d'Arc.

Pour cette saison culturelle, la commune engage un budget prévisionnel de 3508,99 € et une subvention de 1403,60 € qui sera versée en deux fois.

2022 - 009

AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE ET CHOIX D'UN AVOCAT

Monsieur Hauchecorne rappelle que Charlotte Pointeau a attaqué en justice la commune en 2015, suite à un accident de la route, au niveau du Vieux Bourg

Depuis nous sommes représentés par la société d'avocats Casadei-Jung d'Orléans.

Il convient de délibérer à nouveau, pour désigner Maître Rainaud comme avocat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de :

1°/ d'autoriser Monsieur le maire à ester en justice dans l'instance ci-dessus rappelée et de désigner comme avocat, Maître Rainaud ou tout autre avocat de la Société d'avocats Casadei-Jung, pour défendre la commune dans cette affaire.

	DEMANDE DE FONDS D'ACCOMPAGNEMENT CULTUREL AUX COMMUNES (FACC)
--	---

Point retiré de l'ordre du jour

AFFAIRES DIVERSES

➤ Travaux du 1^{er} étage de la mairie :

La cabinet Cebi 45 a été mandaté pour réaliser une étude thermique pour un montant de 1800 € ht. Cette étude est nécessaire pour prétendre à des subventions de la Région et au dispositif CEE. Éric Couadier a rencontré Guillaume Bartoli du Conseil Départemental chargé d'aider les communes dans le cadre de ce dispositif. Il indique que des économies seront également réalisées avec la nouvelle isolation.

➤ Projet logements & commerce :

Bertrand Hauchecorne a reçu Madame Vachet, de Logem Loiret. Il s'avère que le montant du marché public est plus élevé que prévu.

Il propose que le bail emphytéotique sur le logement situé rue de l'Auvernat soit suspendu, et que le terrain soit vendu à Logem Loiret. Cette décision sera actée lors d'un prochain conseil municipal. Stéphane Roy demande si les frais de l'acte notarié seront à la charge de Logem Loiret. Bertrand Hauchecorne répond dans l'affirmative.

➤ Logements séniors :

Les locataires ont emménagé. Inauguration prévue le 3 mars à 16h, salle polyvalente

➤ Projet LIFE LETsGO4Climate :

En juin 2021, le Pays Loire Beauce et la Région Centre-Val de Loire se sont engagés, au côté de 10 autres structures partenaires, dans le projet LIFE_LETsGO4Climate.

Ce projet vise à accélérer la production d'énergie renouvelable et à diminuer la consommation énergétique collective et individuelle, en favorisant l'émergence de collectifs citoyens porteurs de projets de production d'énergie renouvelable (communautés d'énergie) ou de sobriété énergétique.

Michèle Dolléans assistera à la session de formation initiée par le PETR.

Marie-Christine Malet assistera à la session suivante.

➤ Projet piétons/Vélos :

Réunion le 14 mars à 18h avec Olivier Striblen.

Réunion publique le 19 mars salle polyvalente.

➤ Agenda 2030 / Regards sur les bords de Loire :

Stéphane Roy indique que les propositions faites par Ninon Bardet de l'association POL'AU concernant le projet des *Regards sur les bords de Loire* sont très intéressantes, mais que le cout reste élevé.

Concernant l'agenda 2030, ce projet est plus « construit » et plus lourd que l'agenda 21. Il y aura des choix à effectuer.

Une commission environnement est prévue pour échanger sur ces projets le 16 mars à 18h30.

➤ Animation des bords de Loire :

Réunion publique avec les propriétaires concernés & la Safer le 8 avril à 18h30, salle Raboliot.

Bertrand Hauchecorne informe que l'acquisition des terrains s'effectuera par le biais de l'Epfli.

➤ Terrains rue des Ecoles :

Deux propriétaires n'ont pas encore validé la vente de leur terrain,

Le cahier des charges pour la mission d'aménageurs a été lancé.

Michèle Dolléans souhaiterait connaître la superficie concernée par ces terrains. Bertrand Hauchecorne indique qu'il y a environ 4500 m². Le but, est de conserver des terrains constructibles, et sur le terrain proche de la garderie y faire son agrandissement. La CCTVL prendrait en charge les travaux d'assainissement.

Il est nécessaire de définir les projets sur ce secteur (création d'un espace vélo piétons bien défini...)

➤ **Conseil des citoyens :**

2 avril à 10h

➤ **Commission finances :**

31 mars à 18h30

➤ **Mareau Tir :**

Organise un concours inter association le 12 mars

➤ **Cléry en transition :**

Michèle Dolléans informe de l'organisation le 20 mars d'une manifestation « Nettoyons la nature »

Une réunion est organisée le 28 février à laquelle elle participera

Les informations seront transmises aux administrés par le biais des moyens de communication habituels.

➤ **Fête du Cas Rouge :**

Elle reprend vie et sera organisée par la nouvelle association intercommunale du Cas Rouge, le 18 septembre.

➤ **Tourisme et communication :**

Éric Couadier relate la réunion de la CCTVL, en ce qui concerne la mise en avant et le redéveloppement des randonnées. Une convention tripartite sera proposée.

Le conseil devra valoriser la commune en indiquant les activités possibles.

Erika Zimmermann, Directrice de l'Office du Tourisme, a de nombreuses idées, comme par exemple créer un lieu dans chaque commune pour réparer les vélos.

➤ **Installation sur les bords de Loire :**

Caroline Ménager fait part du nombre croissant de personnes habitant sur les bords de Loire. Elle participera à une réunion organisée par le Département sur ce thème.

➤ **Bulletin municipal**

Éric Couadier indique que la distribution est prévue fin de semaine.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour la séance est levée à 20H30

Prochain conseil municipal :

Mercredi 6 avril 2022 à 18h45

NOM	SIGNATURE	NOM	SIGNATURE
B. HAUCHECORNE		A. DAMAR	
R. GENTY		C. MONTDAMERT	
C. MENAGER		E. COUADIER	
S. ROY		V. HEROLD	Absente excusée. A donné procuration à Caroline Ménager
MC. MALET		J. DUVAL	
F. GABRION		S. JOUSSELIN	Absente excusée. A donné procuration à Eric Couadier
JC. YEHOUESSI		M. PIERRE	
M. DOLLEANS			